

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2018

CONVOCAATION : 6 janvier 2018
AFFICHAGE : 11 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

PRÉSENTS : Mmes Nathalie HAVET, Véronique WARMÉ, Chantal CORDELETTE et Ariane DEREUMAUX ; MM. Eric GUÉANT, Patrice BOUTEILLE, Olivier CARLOS, Pascal DÉCLE, Armel LECLERCQ, Tristan ROBERT, Charles PRAMAGGIORE, Matthieu LENGLET

ABSENTS EXCUSÉS : Sylvain HALGAND, Sabine MAILLY, Jean-Yves GAUDEFROY

ABSENT(S) : Matthieu LENGLET

PROCURATION : Sylvain HALGAND à Patrice BOUTEILLE
Sabine MAILLY à Chantal CORDELETTE
Jean-Yves GAUDEFROY à Pascal DÉCLE

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
Informations et compte-rendu des décisions du maire
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24/11/2017
- 3) Décisions modificatives budget 2017 - amortissements
- 4) Convention de partenariat marais communaux avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
- 5) Questions diverses.

1 : Désignation du secrétaire de séance

M. BOUTEILLE a été désigné secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

Pour : 14 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et compte-rendu des décisions du maire

M. GUÉANT présente ses vœux à l'ensemble du conseil municipal.

Il informe les élus que les services d'Amiens Métropole devraient prochainement sécuriser le passage piéton de la rue Edouard Ruelle (installation d'un panneau lumineux).

2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2017

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2017 est approuvé, après correction du tableau des signatures (mention « absent » à inverser entre Tristan ROBERT et Arnel LECLERCQ).

Pour : 14 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

3 : Finances : décisions modificatives budget 2017 - amortissements

M. GUÉANT rappelle la définition d'un amortissement comptable.

Après délibération, le conseil municipal DÉCIDE :

1) DE RAPPELER les durées d'amortissement fixées par la réglementation :

Biens	Durées d'amortissement
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
Frais d'insertion non suivi de réalisation	5 ans
Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans

2) D'ADOPTER des durées d'amortissement suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	10 ans
Camion et véhicule industriel	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique	6 ans
Bâtiments	50 ans
Appareil de lavage	10 ans
Tribune	15 ans
Appareils électroménagers	5 ans
Installation de voirie	20 ans

Plantation	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Construction, agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans

3) De porter à 600 € HT le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur 1 an.

4) M. le maire fait savoir au conseil qu'une décision modificative est nécessaire pour passer les écritures d'amortissements du budget communal. Un manque de crédit de 1 751.00 € est à ajouter au compte 6811 - chapitre 042 (opération d'ordre) lié à des opérations qui n'avaient pas été comptabilisées lors du budget primitif 2017.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de modifier les comptes d'amortissements du chapitre 042 et 040 :

Compte 6811 - 042 (dépense) : 804.00 + 947.00 = 1 751.00 €

Compte 28031 - 040 (recette) : 804.00 €

Compte 280422 - 040 (recette) : 947.00 €

Pour : 14 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

4 : Convention de partenariat pour les marais communaux avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Le Conservatoire a pour objet statutaire de contribuer à la préservation du patrimoine naturel remarquable en Picardie en privilégiant la contractualisation avec les propriétaires de sites d'intérêt patrimonial. Le Conservatoire s'engage à rechercher et mettre en œuvre les moyens adaptés pour conserver la faune, la flore et les habitats naturels en concertation avec les propriétaires et les usagers concernés.

Ainsi, la commune de Blangy-Tronville a confié au Conservatoire la préservation et la gestion écologique des marais communaux par le biais d'une convention de gestion depuis 2005 pour la totalité des parcelles AD 18, AD 19, AD 20 et pour parties des parcelles AC 29, AD 16, AD 17. Cette convention prenant fin le 31/12/2017, les deux parties ont convenu de la renouveler afin de poursuivre la gestion écologique qui est conduite sur les parcelles concernées.

M. BOUTEILLE expose les travaux de gestion et de valorisation réalisés en 2017 et le programme d'entretien et d'amélioration pour 2018. Un chantier nature communal est prévu le 31 mars.

M. GUÉANT propose que la durée du renouvellement de la convention n'excède pas 2020 afin de ne pas engager la prochaine équipe municipale.

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE M. le maire à signer la convention telle que jointe en annexe.

Pour : 14 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

5 : Question(s) diverse(s)

- ✚ M. GUÉANT informe le conseil que l'association « 1918-2018 Les Australiens à Blangy-Tronville » a obtenu la labellisation « centenaire », ce qui permettra de faire figurer le projet sur le programme national officiel des commémorations du Centenaire et d'être éligible à un financement.
- ✚ Problème d'éclairage public rue Edouard Ruelle : le dysfonctionnement a été signalé au service compétent d'Amiens métropole, une intervention va avoir lieu très rapidement.
- ✚ M. DĒCLE s'interroge sur la dangerosité des arbres situés derrière sa propriété, au bout de la rue du Mail. M. GUÉANT lui répond que ces parcelles sont communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Prénom et nom	Signature
Eric GUÉANT - Maire	
Nathalie HAVET - 1 ^{ère} adjointe	
Patrice BOUTEILLE - 2 ^{ème} adjoint - Secrétaire de séance	
Sylvain HALGAND - 3 ^{ème} adjoint	Absent excusé - Pouvoir à P. BOUTEILLE
Véronique WARMĒ - 4 ^{ème} adjointe	
Olivier CARLOS	
Sabine MAILLY	Absente excusée - Pouvoir à C. CORDELETTE
Pascal DÉCLE	
Armel LECLERCQ	
Chantal CORDELETTE	
Jean-Yves GAUDEFROY	Absent excusé - Pouvoir à P. DÉCLE
Tristan ROBERT	
Charles PRAMAGGIORE	
Ariane DEREUMAUX	
Matthieu LENGLET	Absent